



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-133821>

Département(s) de publication : **93, 75, 92, 94**

Annonce n° **24-133821**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 78462143500048

Ville : Montreuil

Code postal : 93100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93, 75, 92, 94

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2476296&orgAcronyme=s7h>

Identifiant interne de la consultation : UCANSS_24PA25

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : UCANSS

Adresse mail du contact : Achat@ucanss.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - une lettre de candidature dûment remplie (imprimé DC1, version du 01/04/2019) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant si ce groupement est conjoint ou solidaire. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et le mandataire. - une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2, version du 21/11/2023), apportant des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Ce document présente également les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat individuel ou chacun des membres du groupement.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le chiffre d'affaires du domaine d'activité

faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles (2021 à 2023) en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles, sauf si cette information figure dans la déclaration du candidat (DC2) ; - une attestation d'assurance pour les risques professionnels.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (2021 à 2023), sauf si cette information figure dans la déclaration du candidat (DC2) ; - une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années (2021 à 2023) indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références devront être précises : identification des prestations effectuées, nom et numéro de téléphone du contact. Les références devront faire état de la réalisation de prestations similaires à celles qui sont demandées.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 17/12/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Le Département Achat de l'UCANSS.

Critères d'attribution : Les critères de sélection des offres sont énoncés dans les documents de la consultation (RC et CRT).

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation d'enquêtes en ligne auprès des organismes de Sécurité sociale.

Code CPV principal - Descripteur principal : 79311200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre a pour objet la réalisation d'enquêtes en ligne auprès des organismes de Sécurité sociale.

Lieu principal d'exécution du marché : Montreuil

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 90000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée, en application des dispositions des articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-3 du Code de la commande publique. La technique d'achat choisie est l'accord-cadre en vertu de l'article L. 2125-1-1° du Code de la commande publique. En application de l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, les prestations, objet de l'accord-cadre, ne sont pas alloties. Cette décision est fondée sur plusieurs éléments observés lors de la phase de sourcing préalable à la passation du marché. La majorité des prestataires potentiels identifiés disposent des compétences et des ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des prestations requises. Leur aptitude à fournir une prestation intégrée garantit une exécution cohérente et efficace du marché. L'allotissement pourrait engendrer des difficultés techniques et organisationnelles notamment en raison de l'interdépendance technique des prestations entre elles. La coordination entre plusieurs prestataires complexifierait la gestion du projet, augmenterait les risques de retard et pourrait affecter la qualité globale des

prestations. Une approche unifiée simplifie les processus, améliore la communication et facilite le suivi des performances. La plupart des acteurs sourcés sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). En ne procédant pas à un allotissement, l'inclusion de ces acteurs dans le marché est favorisée, stimulant ainsi la concurrence et soutenant le développement économique de ces entreprises. L'absence d'allotissement permet d'optimiser les ressources et de réaliser des économies d'échelle. Un prestataire unique peut mutualiser les moyens humains et matériels, ce qui conduit à une réduction des coûts et à une meilleure allocation des ressources.

L'accord-cadre est mono attributaire en application de l'article R. 2162-9 du Code de la commande publique. Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 120 000 euro(s) H. T. sur sa durée totale (reconductions comprises), conformément aux dispositions de l'article R. 2162-4-2° du Code de la commande publique. En application de l'article R. 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, il est exécuté au moyen de bons de commande, dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période ferme d'un (1) an à compter du 25 février 2025 ou à compter de sa notification si celle-ci est postérieure au 25 février 2025. Il est reconductible tacitement trois (3) fois pour une nouvelle période d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne pourra pas dépasser quatre (4) ans. Au titre des options, l'UCANSS se réserve la possibilité de confier au Titulaire de l'accord-cadre concerné, en application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées, sans publicité ni mise en concurrence préalables. Le Titulaire s'engage à proposer à l'UCANSS des prestations similaires et à des prix n'excédant pas ceux de l'accord-cadre concerné.

Modalités de mise à disposition du dossier de consultation des entreprises : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>. Le téléchargement des documents de la consultation peut s'effectuer de façon anonyme. Toutefois, l'UCANSS recommande aux candidats d'indiquer le nom de personne chargée du téléchargement ainsi qu'une adresse électronique afin que les compléments d'informations éventuels et/ou précisions puissent leur être communiqués. En cas d'échec dans le téléchargement des documents, le candidat pourra demander que le DCE lui soit envoyé par email. La demande devra être adressée à achat@ucanss.fr et indiquer les raisons pour lesquelles le téléchargement en ligne n'a pas pu aboutir. L'UCANSS lui fera alors parvenir les documents par email. Les candidats suivront les indications fournies dans le Règlement de la Consultation ou dans le Guide d'Utilisation ou les films d'autoformation mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation des procédures de marché de l'État (PLACE) : <https://marches-publics.gouv.fr>

Signature électronique des documents : La personne signataire habilitée à engager l'entreprise devra être impérativement titulaire d'un certificat de signature électronique conforme au Règlement européen n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques « eIDAS ». La signature doit être une signature électronique « avancée » reposant sur un certificat qualifié. La signature peut être qualifiée, au sens du même règlement. Conformément à l'article 2-II. de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la Commande publique, le certificat de signature électronique qualifié doit entrer dans l'une des deux catégories suivantes : - certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen ; - certificat délivré par une autorité de certification française ou étrangère répondant aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement européen. Copie de sauvegarde : Copie de sauvegarde électronique Conformément à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique et à l'arrêté du 14 avril 2023 modifiant les 2-I et 4 de l'annexe 6 du Code de la commande publique « fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde », les candidats ont la possibilité d'effectuer à la fois une transmission de leur candidature et leur offre : - par lettre recommandée électronique, dont le format a été : . soit qualifié par l'ANSSI pour la France (<https://www.ssi.gouv.fr/uploads/liste-produits-etservices-qualifies.pdf>) ; . soit qualifié conformément au règlement eIDAS pour l'Europe (<https://eidas.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/search/type/2>). Copie de sauvegarde par voie postale Le candidat a également la possibilité d'adresser sa copie de sauvegarde par voie postale sur support physique électronique (CD ou DVD-rom, clé USB) ou papier, à titre de copie de sauvegarde. En cas d'envoi par voie postale, la

copie de sauvegarde doit être envoyée sous pli scellé ou déposée contre récépissé avec la mention « Copie de sauvegarde » dans le délai imparti pour la remise des offres. En cas de transmission par voie postale, cette copie de sauvegarde sera transmise à l'adresse suivante : UCANSS - DIRA Département Achat 6 rue Elsa Triolet 93100 MONTREUIL Consultation n° UCANSS_24 PA 25 « RÉALISATION D'ENQUÊTES EN LIGNE AUPRÈS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE » Ne pas ouvrir En cas de dépôt contre récépissé à l'UCANSS, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h30 à 16h30. Le pli devra comporter les mentions suivantes : UCANSS - ACCUEIL Consultation n° UCANSS_24 PA 25 « RÉALISATION D'ENQUÊTES EN LIGNE AUPRÈS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE » Ne pas ouvrir Procédures de recours : Les recours pouvant être exercés sont les référés précontractuel et contractuel tels que prévus aux articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et selon les articles 2 et 11 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Judiciaire de Paris Parvis du Tribunal de Paris 75859 PARIS CEDEX 17 Tél. : 01 44 32 51 51 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Judiciaire de Paris Parvis du Tribunal de Paris 75859 PARIS CEDEX 17 Tél. : 01 44 32 51 51

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/11/2024